Fiche de réinscription 2020-2021
Documents à retourner et Précisions importantes

Afin de nous faciliter la tâche…
…merci de vérifier que vous avez bien <u>toutes</u> les pièces demandées…

☐ **Fiche d'inscription** à imprimer, remplir avec soin et ***<u>signer</u>***
(y compris la section autorisation parentale pour les mineurs)
Remplir le <u>maximum de champs</u> (email, Tél. portable) ➔ nous en aurons besoin pour vous contacter !

☐ **Chèque à l'ordre du TFBC** (plusieurs chèques si paiements différés avec date d'encaissement au dos).
Un règlement par joueur, <u>PAS</u> de chèque global par famille.
A déduire de la cotisation :
- *Réduction exceptionnelle de 10€ par adhérent pour toute réinscription faite avant le 26 juin 2020*
- *Réduction de 20€ par famille à partir de 3 joueurs (à déduire sur l'un des chèques).*

Joueurs en compétition (licence FFBB)	***Baby / Loisirs***
☐ *à partir de U14 (nés avant <u>2008</u>) :* **Chèque de caution d'arbitrage** de 50€ à l'ordre du TFBC. Ce chèque sera encaissé seulement en cas de deux manquements à l'arbitrage.	☐ Certificat médical <u>obligatoire</u> sur papier libre

Retour des dossiers :

- *Les dossiers complets sont à déposer ou envoyer* ***IMPERATIVEMENT avant le 26 juin 2020***
  à l'adresse ci-dessous :
  Marzhina Charreau-Liu - 3 allée du Duc Nominoë - 35235 THORIGNÉ-FOUILLARD

- *Tout dossier incomplet ne <u>sera pas traité</u>*
- ***Aucun <u>renouvellement</u>** de licence ne sera fait **sans dépôt au préalable du chèque de cotisation (et du chèque de caution arbitrale)***

Pour les joueurs faisant une <u>demande de licence FFBB</u> (ne concerne donc pas les Baby/Loisirs)
➔ à partir de cette année, ces informations seront à remplir ou joindre sur le site de la FFBB

☐ **Certificat médical ou questionnaire de santé**

☐ **Assurance : La cotisation annuelle du TFBC inclus l'assurance à la MAIF.** Nous vous recommandons donc de **NE PAS** prendre la demande d'assurance de la FFBB.

Ce document ne sera disponible qu'à partir de Septembre 2020. Merci de venir le prendre lors du forum des associations.

☐ Autorisation de prise en charge après l'école pour les CE1/CE2 (U9)